

Arrondissement de Moulins
Canton d'Yzeure
Commune d'Aurouër

Procès-verbal du Conseil Municipal
du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Aurouër, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LENOIR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Présents : Yves LENOIR - Fabienne GAGET - Isabelle GARÇON - Dominique CHEHET - Yann ETHER - Charles-Henri VARLET - Julie THEVENIN - Louise GALLET - Marie-Agnès DENIS - Marc LENOIR.

Absents ayant donné pouvoir : Jean-Louis BAYLE ayant donné pouvoir à Yves LENOIR.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Fabienne GAGET

M. Le Maire, Yves LENOIR ouvre la séance du conseil municipal à 18h et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut débiter.

Ordre du jour :

- Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- Approbation du PV du CM du 28 avril 2026
- Délibération désignant le correspondant défense

M. Le Maire présente aux membres du conseil municipal le déroulement de l'élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire.

N° de la délibération : 2026/27

Objet : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire (- 1 000 hab.).

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le vendredi 5 juin 2026 à dix-huit heures.

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction ministérielle n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, et la circulaire préfectorale n° 11/2026 du 7 mai 2026 prise pour sa mise en oeuvre locale dans les communes de moins de 1 000 habitants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 990/2026 du 4 mai 2026, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Mme Fabienne GAGET est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme Isabelle Garçon, Mme Marie-Agnès Denis, Mme Julie Thevenin et Mme Louise Gallet.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Les candidatures enregistrées :

M. Yves LENOIR

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Yves LENOIR : 11 voix

M. Yves LENOIR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Mme Fabienne GAGET
- M. Marc LENOIR
- Mme Julie THEVENIN

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- | | |
|----------------------|---------|
| - Mme Fabienne GAGET | 11 voix |
| - M. Marc LENOIR | 11 voix |
| - Mme Julie THEVENIN | 11 voix |

Mme Fabienne GAGET ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. Marc LENOIR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mme Julie THEVENIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

L'élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire se déroule dans le respect de l'instruction ministérielle (INTP2611651C du 6 mai 2026) et les résultats sont transmis à la préfecture dès la fin du scrutin. Ils sont également affichés à la porte de la mairie comme le prévoit la réglementation.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal du 28 avril 2026 qui leur a été envoyé par mail. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2026/28

Objet : Désignation du correspondant défense de la commune

M. Le Maire propose au conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

Vu le Code de la défense, notamment les articles L. 4132-1 et suivants relatifs aux missions des correspondants défense ;

Vu le courrier de Mme La ministre des Armées et des anciens combattants, Mme Catherine VAUTRIN relative à désignation des correspondants défense ;

Considérant que la commune a l'obligation de désigner un correspondant défense pour assurer le lien entre les autorités militaires, les réservistes et la population locale ;

Considérant que cette désignation permet de renforcer la politique de mémoire, de soutien aux forces armées et de promotion de la réserve citoyenne ;

Considérant que le correspondant défense doit être un élu ou un agent territorial volontaire, formé et disponible pour exercer cette mission ;

M. Le Maire propose de nommer Jean-Louis BAYLE, 1^{er} adjoint, correspondant défense de la commune d'Aurouër.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sur proposition du maire décide :

- De désigner M. Jean-Louis BAYLE, 1^{er} adjoint, en qualité de correspondant défense de la commune pour une durée de 6 ans.

M. Le Maire rappelle l'obligation de désigner un correspondant défense pour toutes les communes.

Questions diverses :

Restaurant La Saboterie : Il y a eu 10 candidatures pour la reprise du restaurant, certaines plus ou moins sérieuses. Quatre ont été retenues et ont fait l'objet d'une rencontre, deux n'ont pas donné suite à cette rencontre.

Le candidat retenu, par la commission, a déjà tenu un restaurant pendant 15 ans et a dû interrompre son activité suite à un accident de la route. Il souhaite reprendre une activité de restauration classique jusqu'à sa retraite, son épouse est en retraite, il a un apport financier.

Son souhait est de faire de la restauration classique, des planches de charcuteries, des soirées à thèmes et de la vente de produits locaux.

Il connaît le métier, il paraît sérieux et il souhaite commencer son activité en octobre après une arrivée sur Aurouër en septembre. Il doit rechercher un logement à proximité du restaurant.

Tous les membres du conseil municipal sont d'accord pour accepter cette candidature. M. Le Maire doit faire le point sur les subventions pour compléter l'aménagement du restaurant.

Travaux :

- La rénovation de la toiture est en cours.

- Salle des fêtes : pour la rénovation des huisseries de la salle des fêtes, plusieurs devis ont été reçus et seront analysés par la commission travaux, la couleur choisie est le gris anthracite.

Le nettoyage des rideaux est à prévoir, des devis auprès de blanchisserie individuelle vont être demandés.

- Parc : M. Le Maire explique que plusieurs devis pour les allées ont été reçus, plusieurs propositions de matériaux ont été faites par les entreprises consultées. Une étude sera réalisée par la commission travaux.

- Voirie : Des devis sont en cours pour la réfection de certaines voiries.

Commission de contrôle des listes électorales : M. Le Maire explique la nécessité de renouveler après chaque mandat les membres de la commission de contrôle des listes électorales. En effet, à la suite des élections municipales, les commissions de contrôles chargées de vérifier la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires prévus à l'article L.19 du Code électoral doivent être renouvelées.

Ainsi, selon la taille de la commune, plus ou moins de 1 000 habitants, la composition de la Commission dépend désormais du nombre de listes ayant obtenu des sièges au sein du Conseil Municipal. Si deux listes ou plus siègent au sein du Conseil Municipal, la Commission de contrôle est composée de cinq membres de la manière suivante : trois conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire et deux conseillers municipaux appartenant à la liste minoritaire, ainsi que des suppléants, si c'est possible.

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans ou jusqu'au renouvellement intégral du Conseil municipal. La Commission doit se réunir au moins une fois par an et en cas d'élection prévue entre le 24e et le 28e jour précédant le jour du scrutin.

Elle doit également se réunir lorsqu'elle est saisie pour étudier un recours administratif préalable obligatoire.

Les candidatures sont proposées par M. Le Maire et seront nommées par le préfet.

Pour la commune d'Arouër :

Désignation de 3 conseillers de la liste majoritaire :

- Isabelle GARÇON

- Julie THEVENIN

- Fabienne GAGET

Désignation de 2 conseillers de la liste minoritaire :

- Mme Marie-Agnès DENIS

- M. Marc LENOIR

Désignation des suppléants aux nombres de 3 pour la liste majoritaire :

- Dominique CHEHET

- Louise GALLET

- Charles-Henri VARLET

Décisions du Maire : M. Le Maire rappelle que suite aux délégations accordées par les membres du Conseil Municipal, les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de cette délégation, de ce fait les décisions du Maire seront communiqués à chaque conseil en début de celui-ci.

Ecole/Cantine :

- Le lave-vaisselle de la cantine est en panne, il sera remplacé car il date de 1990. Dans l'attente de ce renouvellement, celui du restaurant a été mis en remplacement. Ce renouvellement pourra s'inscrire dans un dossier de subvention départemental et/ou communautaire, il sera en place pour la rentrée scolaire en septembre 2026.

- Conseil d'école : 23 juin 2026

- Kermesse : 26 juin 2026

- Téléphone : il est envisagé l'achat d'un téléphone portable afin de limiter les coûts, une convention d'utilisation de ce dernier sera mise en place avec le personnel enseignant afin d'être engagé sur la responsabilité de la gestion de ce téléphone (en priorité qu'il soit toujours chargé).

- Les enseignantes demandent la reconduction du financement à la participation aux prix des Incorruptibles (320 euros pour l'année pour les deux classes), en effet ce prix permet de stimuler la lecture chez les enfants.

- Mme BONNEAU est en arrêt et est remplacée jusqu'à la fin de l'année scolaire par Mme THEVENIN en qualité d'enseignante et aussi de directrice. Un rendez-vous sera pris avec l'inspectrice de secteur pour envisager la rentrée de septembre 2026 puisque Mme BONNEAU sera en congé maternité.

Evoléa : Le projet de construction de logement par Evoléa stagne, en effet depuis l'obtention du permis de construire, en décembre 2024, le projet n'a pas commencé. M. Le Maire s'est rapproché à plusieurs reprises des responsables qui avancent des difficultés à équilibrer ce projet financièrement.

Ce projet était inscrit dans le contrat RCVCB avec le département et représentait le pourcentage habitat obligatoire dans le contrat. Un rendez-vous va être pris avec les services concernés du Département afin de voir l'évolution possible de ce contrat en cas de non réalisation de la partie habitat.

SICTOM : Mme THEVENIN et M. CHEHET, en qualité de délégué, ont assisté à la réunion du 19 mai 2026 pour l'installation du Conseil syndical et l'élection du Président du SICTOM Nord Allier. M. PINET est reconduit dans ses fonctions de président.

Mme THEVENIN évoque la possibilité d'avoir un composteur pour le cimetière. M. le Maire propose de créer une commission cimetière afin de mettre en place un règlement et de faire évoluer son fonctionnement et sa gestion.

Communication : La commission communication s'est réunie et propose de renouveler le logo de la commune, un concours va être proposé aux habitants. Ce seront les membres du Conseil Municipal qui feront le choix final du logo.

La commission est à la recherche de photos concernant le bal masqué organisé pendant plusieurs années à Aurouër afin d'illustrer le bulletin municipal.

Terrain route de Dornes : M. CHEHET propose de faire du foin gratuitement, dans le terrain route de Dornes, cela réduira le coût d'entretien de ce terrain.

L'ensemble des membres du conseil accepte cette proposition.

SDE03 : M. Yann ETHER, en qualité de délégué, a assisté à la réunion d'installation du Conseil syndical du SDE03.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 21 juillet 2026 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Secrétaire de séance,

Fabienne GAGET



M. Le Maire,

Yves LENOIR

